



*Rencontre avec Le Président d'Ardenne Métropole, le Vice-Président Ressources Humaines et le Directeur Général des Services*

*Le 9 Avril 2018 – Dossier « Lutte contre l'absentéisme »*

*Le Syndicat Autonome Ardenne Métropole souhaitait rencontrer le Président afin de lui remettre la pétition lancée le 16 Mars 2018 (30% de Signatures obtenues), et ainsi évoquer quelques points sur le dossier absentéisme. Une rencontre positive, des discussions se sont engagées sur les points préventifs, points pour lesquels notre avis a toujours été positif. Mais également sur le point répressif. Le Syndicat Autonome réitère les positions qu'il a toujours tenues en Comité Technique. Soit dans un premier temps un bilan de la journée de carence afin de voir si cette journée ne se suffit pas à elle-même.*

*Les quelques engagements pris au cours de notre échange :*

- 1. 2018 année blanche pas de prise en compte pour la réfaction éventuelle sur le R.J. Un bilan sera fait en janvier 2019 sur l'impact du jour de carence sur l'absentéisme dans notre collectivité pour l'année 2018.*
- 2. L'arrêt de travail consécutif à une hospitalisation (arrêt pour convalescence) ne rentrerait pas dans le calcul et ne serait pas pris en compte pour la mesure de réfaction.*
- 3. L'objectif prioritaire étant de "faire la chasse aux abuseurs" engagement de l'exécutif de voir également au cas par cas notamment pour les maladies graves.*

*Pôle Environnement (Collecte des déchets)*

*Rencontre avec les Vice-Présidents RH & Déchets - Directeur Général des Services*



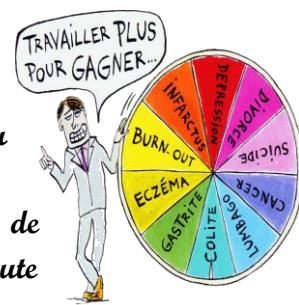
*Cette rencontre fait suite à notre préavis de grève de Décembre 2017, nous souhaitons faire un point sur l'aboutissement et la finalisation de certaines revendications. Nous avons également évoqué le « rythme » des réunions de travail qui devaient être mises en place régulièrement afin d'améliorer et tenter d'équilibrer les tournées de collecte par équipe de trois (1 chauffeur, 2 ripeurs), dans le même temps nous apprenons au travers cet échange qu'une société privée allait être prochainement choisie pour effectuer un audit (un de plus !). Au chapitre des avancées, l'indemnité horaire pour*

*travail de nuit, celle-ci sera versée en deux fois (juin & décembre) avec une rétroactivité au 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Nous demandons une nouvelle fois qu'un recrutement soit lancé rapidement afin que les postes vacants soient pourvus il suffirait de stagiairiser les agents contractuels (travail & partage ou autres...) occupant ces postes depuis des années.*

*Plutôt que de vouloir régler les problèmes là où il n'y a pas matière, que les élus & l'administration commencent à plancher sur un « règlement de collecte » tant attendu...*

## Pôle Communautaire d'Instruction des Autorisations d'Urbanismes Rencontre avec le Vice-Président R.H - Directeur Général des Services (suite)

« Les promesses n'engagent que celles & ceux qui y croient... ! » Un service dont l'effectif a été sous-évalué à la base se trouvant désormais débordé et dans l'incapacité de répondre aux demandes. Face aux refus de l'administration de renforcer sans tarder ce service. D'une part pour préserver les conditions de travail du personnel, d'autre part, permettre de garantir un service public de qualité. Aujourd'hui, le personnel est réduit à devoir prioriser certaines tâches au détriment de beaucoup d'autres, ou de fournir des dossiers incomplets pour ne pas dire bâclés ! faute de moyens humains !!! **Comment faire plus avec moins ?**



### Comité Technique du 18 Avril 2018



A l'ordre du jour :

- 1) Validation des Procès-Verbaux des 21 Février & 21 Mars 2018 (vote **POUR**)
- 2) Règlement du temps de travail d'Ardenne Métropole : Principes généraux
- 3) Règlement du temps de travail particulier

#### A) Règlement du temps de travail d'Ardenne Métropole : Principes généraux

Les principes « généraux » du règlement du temps de travail largement amendés par les organisations syndicales en comité technique du 25 Janvier 2018, la FA-FPT (via ses 3 représentants !) a souhaité apporter des modifications concernant les autorisations d'absences liées aux événements de la vie courante :



- Autorisation d'absence pour déménagement,
- Hospitalisation d'un enfant, d'un parent ou du conjoint,
- Droit également pour l'assistance médicale de la procréation.

« Le temps d'habillage/déshabillage & de douche inclus dans le temps de travail » ont été sujet à débats. En effet, les services concernés par l'insalubrité tels que : déchets, eaux, assainissement...posent un problème en termes d'hygiène, de santé et de sécurité pour ces personnels. Nous proposons que les services identifiés fassent l'objet d'exception et que cela soit intégré dans leurs règlements de travail particuliers. Par ailleurs, cela devra également être référencé en CHSEJ.

Toutefois, nous déplorons une fois de plus une incohérence concernant la compensation des heures supplémentaires ! : les heures récupérées se feront heure pour heure alors que les heures payées seront indemnisées au taux de 1,25 (les 14 premières heures) 1,27 (les suivantes).

**A quel motif doit-on cette différence de traitement ?**

Les autres modifications en bref :

- ✓ Le calendrier des astreintes devra être établi annuellement par le chef de service.
- ✓ Le lundi de pâques & pentecôtes seront compensés pour le réseau des médiathèques (le lundi étant le jour de repos pour ce service).
- ✓ Les plages variables et fixes y sont également votées.
- ✓ La règle des 50% de présence des effectifs disparaît pour les congés payés au profit de « le chef de service déterminera l'effectif selon l'activité du service durant la période ».

**Pour ce dossier nous avons voté POUR – la CFDT & le SDU pour des raisons diamétralement différentes CONTRE !!!**



# FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE



 Cette Autonomie qui dérange !

Élections le 6 décembre #FA2018

CONTACT  
Fédération Autonome – Fonction Publique Territoriale  
Syndicat Autonome Ardenne Métropole  
24 rue Émile MABILLE 08090 MONTCY Notre DAME  
06 42 93 28 18 – 06 06 88 65 90  
[fafpt08@gmail.com](mailto:fafpt08@gmail.com)  
<http://www.fafpt08.fr>

Autonome, progressiste, solidaire, un autre syndicalisme est possible !

**FA-FPT**

[secretariat@fafpt.org](mailto:secretariat@fafpt.org)  
[www.fafpt.org](http://www.fafpt.org)

**FA-FPH**

[fafph@fafph.fr](mailto:fafph@fafph.fr)  
[www.fafph.fr](http://www.fafph.fr)

**FA-FPE**

[contact@fa-fp.org](mailto:contact@fa-fp.org)  
[www.fa-fp.org](http://www.fa-fp.org)

96 rue Blanche 75009 PARIS – téléphone : 01.42.80.22.22

⇨ [elections2018@fafpt.org](mailto:elections2018@fafpt.org) ⇩

Conception : Pôle communication L.Servais - Pôle statistique L.Gherard

la Force Autonome c'est Nous

